

LES MAIRES SUCCESSIFS

La Révolution a supprimé les anciennes divisions administratives et créé de nouvelles très différentes. Dès lors Ussel passe du statut privilégié de châtellenie royale en Bourbonnais chef-lieu de huit paroisses, à celui de simple petite commune esseulée du district de Gannat, assujettie au canton de Charroux créé en 1790. Ce canton éphémère composé des communes d'Ussel, Salles, Saint-Germain, Saint-Cyprien et Barberier, fut supprimé en 1800. Les communes furent alors versées au canton de Chantelle dont elles dépendent depuis. Les nombreuses communes autonomes obtenues en démembrant les châtellenies ont dorénavant chacune un maire pour premier magistrat.

De 1790 à 2007 Ussel compte une suite de vingt-sept maires. Ce qui amène la durée moyenne d'une mandature à 8 ans. Cependant il est arrivé à plusieurs reprises qu'un ancien maire soit réélu après une interruption de quelques années. Ainsi, en fait, seulement vingt-trois personnes seulement ont été à la tête de notre commune pendant ces 217 ans. Ces maires successifs, presque tous nés à Ussel, furent :

1790-1792	Henri MINAT du VERGER dit MINAT le Jeune
1792-1796	Philibert CHARTIER décédé le 19 pluviôse an IV
1796-1816	Claude-Victor BONNETON
1816-1826	Jean MIOCHE
1826-1830	Pierre-Gilbert-Benoît SECRETAIN de Beaumontet
1830-1833	Henri MINAT dit MINAT le Jeune
1833-1838	Barthélémy-Marie VERD
1838-1841	Alexis BARENTON des Garennes
1841-1843	Gilbert LESBRES
1843-1844	Henri MINAT dit MINAT le Jeune
1844-1848	Gilbert LESBRES
1848-1860	André BAURY
1860-1884	Jacques Marcelin BONNETON
1884-1900	Louis PELLISON
1900-1919	André BAURY
1919-1935	André DUCLOUX
1935-1938	Paul LAFFAY
1938-1944	François GOUTAYER
1944-1945	Adolphe BILLAUD
1945-1945	Georges PELISSON
1945-1951	François GOUTAYER
1951-1961	Antoine TOUZAIN
1961-1963	Jean BEAUDONNET
1963-1971	Gilbert GRAVIER
1971-1983	Raymond TOUZAIN
1983-1989	Janine ROCHE
1989-2008	Gilles BONNEFOUS
2008-	Georges COURTINAT

Il est curieux de constater qu'après l'abolition des anciens privilèges en août 1789, et pratiquement jusqu'à la révolution de 1848 soit plus de un demi-siècle, Ussel passa sous l'administration d'un clan familial (Minat, Secretain, Verd, Bonneton). Les trois premiers étaient beaux-frères par les Secretain de Beaumontet, et Bonneton devint leur cousin par

mariage. Les Secretain sieurs de Neuville et sieurs de Beaumontet étaient une famille d'Ussel qui y demeura pendant plus de 150 ans (cf. annexe A15 "Les Secretain d'Ussel"). Ses membres ont parfois occupé des postes très importants.

Henri Minat, le jeune

Né en 1756 ou 1757 et demeurant à Leu, il était le fils de Claude Minat du Vergier, bourgeois à Leu. Procureur et Agent municipal d'Ussel, premier maire d'Ussel après la chute de la monarchie il préserva comme il put la commune de la démagogie révolutionnaire. La loi du 15 octobre 1794 interdisant le cumul des mandats, il démissionnera le 31 octobre 1794 de sa fonction d'agent national de la commune d'Ussel pour ne conserver que celle de percepteur.

Ce propriétaire terrien avait épousé Antoinette-Guillemette Secretain de Beaumontet. En mai 1845, leur fille Marie Minat qui avait épousé Etienne de Vilaine de la Villaine, hérita d'une partie du domaine de Beaumontet sis à Cueillat, et de la métairie des Billauds sise à La Jonchère, commune d'Etroussat.

Il fut élu trois fois maire : 1792, 1830 et 1843. C'est lui qui le 09 novembre 1792, moins de deux mois avant la fin de son premier mandat, reçut les registres paroissiaux d'état civil de la commune remis par Pierre Bayou dernier prieur d'Ussel.

Vivant de ses revenus, il vendit le 12 janvier 1839 à la communauté des Cossonet, cultivateurs demeurant à Cueillat, une pièce de terre sise aux Gravots, commune d'Etroussat.

Il mourut en 1844 en fonction. Il avait 87 ans.

Barthélemy–Marie Verd

Avant de se retirer de la vie politique et de s'établir définitivement à Ussel à l'âge de 40 ans pour s'y marier, cet arriviste ambitieux a été pendant une décennie un des acteurs incontournables de notre Histoire de France.

Né à Lyon le 04 février 1759, il se disait « de Saint-Julien » avant la Révolution et fut commis des gabelles et visiteur des rôles et des patentes à Cusset sous l'ancien régime. Il avait trente ans lorsque la Révolution lui fournit l'occasion qu'il attendait. Il s'y lança avec avidité et devint célèbre en Bourbonnais. Son ascension fut rapide. Et malgré les luttes mortelles entre factions dont il était partie agissante, il réussit cependant à traverser ces dix années violemment agitées sans dommages majeurs et, avec beaucoup de chance, en échappant de peu à la guillotine.

Membre de la Société populaire de Moulins, et de celle des amis de la Constitution dans la même ville, il siège dès 1790 à côté de Delaire administrateur du district de Cusset. Ce dernier est promu administrateur du département en 1791 et 1792 et Verd siège maintenant à ses côtés au département. Orateur aux fêtes populaires, il y prêchait la vertu, l'intégrité, le patriotisme et contribuait ainsi activement en 1793 à pourvoir les levées départementales en conscrits volontaires des bataillons révolutionnaires de l'Allier dont il était parallèlement l'administrateur financier.

La Convention née le 21 septembre 1792 en même temps que la proclamation de la République est alors aux mains des Girondins. Ceux-ci ont des réseaux dans toutes les administrations départementales. Les Montagnards manœuvrent pour y prendre le pouvoir. En mai 1793 une lutte à mort s'engage entre eux. La majeure partie des administrateurs du département de l'Allier se reconnaît dans la Montagne. Pour les autres Verd fait envoyer leur profession de foi girondine au Comité de Salut Public pour poursuites à diligenter.

Les 31 mai, 1 et 2 juin 1793 la Montagne a gagné et nombre de Girondins sont conduits à l'échafaud. Parallèlement Fouché est envoyé en mission dans l'Allier où les montagnards se mettent à son service. Verd est maintenu au département et il n'hésite pas à dénoncer de plus belle ses anciens collègues girondins. Plusieurs y perdront la vie (l'ancien

président Dubarry, entre autres). Pendant cette époque Verd participe aussi aux visites domiciliaires à la tête de militants de l'armée révolutionnaire et aux interrogatoires. En qualité de Membre du Comité Central révolutionnaire de surveillance de l'Allier, il y déploie son zèle dans la chasse aux prêtres réfractaires, à leurs protecteurs, et contre les parents d'émigrés et y obtient plusieurs peines de mort.

Peu de temps après Fouché va s'installer à Lyon (dont le nom était alors «Ville-Affranchie»). Verd le suit et est bientôt nommé Procureur Général de la Commission temporaire de Surveillance révolutionnaire de cette ville. C'est ainsi que, sans état d'âme, il envoya à la guillotine 32 suspects et anciens élus de Moulins que le comité de surveillance de l'Allier lui avait signalé. Son instruction fut si bâclée que Fouché le fit chasser de son poste peu après. Sa disgrâce dura tout l'hiver 1793/1794. Et c'est peut-être pendant cette courte période que, pour se faire oublier quelques temps, il trouva une première fois refuge à Ussel.

Au printemps 1794 Verneret, un fidèle du Comité de Salut Public, succède à Fouché dans l'Allier. Verd est rétabli au département. Pour se venger de ses quelques mois de disgrâce Verd fait peser le soupçon d'hébertisme sur les anciens affidés de Fouché. Puis il va personnellement les dénoncer à la barre de la Convention. Mais c'est lui qui y est arrêté et sera détenu quelques jours. De retour à Moulins la Société Populaire, mise au courant de ces événements, l'expulse de son sein.

Puis arrive le 9 thermidor (fin juillet 1794) et la chute de Robespierre. Dès lors le centre de la Convention avec d'anciens jacobins dont Barras et Tallien organise une épuration des milieux montagnards. Verd et nombre de ses collègues sont simplement mis sous la surveillance de la nouvelle municipalité moulinoise tandis qu'une instruction est faite à leur encontre. Le Tribunal Révolutionnaire restant actif, l'horizon devient sombre. Verd se souvient alors de notre village loin des centres de décision mais aussi à la limite méridionale du département. Il sait que la vente des terres de notre prieuré a eu lieu aux enchères à Ussel en avril 1791, et que toutes ont été achetées par des ussellois. Reste le vaste ensemble des bâtiments qui pourrait constituer un lieu de retraite en cas de nécessité. Verd, encore pour quelques jours président de l'Administration Centrale du département de l'Allier, se fait alors attribuer par l'administration qu'il dirige, le vaste espace clos prieural d'Ussel avec tous les bâtiments qu'il renferme. La copie de l'acte de cession présenté lors du conseil municipal du 06 janvier 1833 pour justifier son occupation des lieux depuis 37 ans, est la suivante : « *Nous, avons par ces présentes vendu et délaissé dès maintenant et à toujours, au citoyen Barthelemi-marie Verd, président de l'administration centrale du département de l'Allier, demeurant commune et canton de Moulins, cy présent et acceptant,*

les bâtisses, bâtiments et terrains qui composent le presbitère, consistant en maison qu'habitait le cy-devant curé, grange, écurie, cuvage, colombier, four, jardin et toutes les aisances, circonstances et dépendances – sans aucune défense et ainsi et de même que le tout se liant et comporte, et qu'enjouissaient ou devaient en jouir les cy-devants curés de la même commune »

Cet acte est du 20 avril 1795, quasiment la veille qu'il ne devienne à son tour un accusé.

Fin avril 1795 le Comité de Sureté Général finit par envoyer Verd et ses collègues devant le tribunal criminel du département pour vols, pillages et assassinats. Ces accusations sont confirmées par l'accusateur public de l'Allier le 17 octobre 1795. Bien qu'il ait reçu parallèlement de Paris l'ordre de les élargir, l'accusateur refuse d'en libérer certains dont Barthelemy Verd. Ils seront sauvés huit jours plus tard par l'amnistie générale du 25 octobre 1795 promulgué par la Convention la veille de sa cessation d'activité. Dans son ultime séance du 26 octobre elle a créé deux assemblées : le Conseil des Anciens et le Conseil des 500, et le Directoire qui est un pouvoir exécutif national composé de cinq membres dont Barras ancien jacobin.

Verd, ancien jacobin lui aussi, se fait aussitôt informateur du Directoire. Moins de trois mois plus tard, le 12 janvier 1796 il est nommé administrateur départemental avec ses deux collègues Bohat et Delaire.

Son retour aux affaires est de courte durée. Les élections du printemps 1797 sont gagnées par l'opposition et les royalistes. Nos administrateurs perdent leur place. Verd vient s'installer à Ussel, dans le prieuré acquis l'année précédente. Il rencontra une usselloise Marie-Jeanne-Jacquette Secretain de Beaumontet qu'il épousera peu de temps après (L'état civil d'Ussel a été perdu pour 1797, 1798 et 1799). Les époux se firent donation mutuelle au dernier vivant le 17 juin 1801 devant Parton et Poulain notaires à Charroux.

Cependant Verd ne reste pas inactif pendant cette nouvelle traversée du désert à Ussel. Il est allé rencontrer Barras à Paris. Non seulement il en revient comme secrétaire général de l'administration de l'Allier, mais de plus il a obtenu le 29 août 1797 la révocation des autorités départementales élues au printemps. Il tente alors de rendre la révocation effective en faisant manifester ses partisans le 03 septembre. Mais un mandant d'arrêt est lancé contre lui. Le 04 septembre (18 fructidor) un coup d'état interne au Directoire réduit le nombre de ses membres de 5 à 3. Ce nouveau Directoire ordonne immédiatement d'utiliser la force contre tous les administrateurs qui refusent d'obtempérer aux ordres directoriaux précédemment donnés. Et la 22 septembre 1797 Verd réintègre son poste de secrétaire général de l'administration départementale.

Après avoir inauguré l'école centrale de Moulins en septembre 1796 il participa à l'ouverture des cours le 22 octobre 1797. Pendant son discours cet ancien sans-culotte et jacobin sans scrupule déclarait aux élèves que le patriotisme doit être mu par le courage et « *non par cette soif de sang, de vengeances et de passions qui dégradent le cœur humain* »

En décembre 1797, pour éviter d'être de nouveau battu aux élections, il aide au lancement de « l'Instruction décadaire du département de l'Allier », publication dont il est un des administrateurs. C'est une émanation de l'administration centrale. Cette « instruction » accompagne clairement le coup de force interne au directoire qui a eu lieu le 18 fructidor (passage de 5 membres à 3 seulement) avec l'épuration concomitante de l'administration, mais aussi travaille à la victoire électorale de ceux qui se définissent dorénavant comme républicains. Et c'est ainsi que le 27 avril 1798 Verd réussit une nouvelle fois à être élu Président de l'Administration centrale du département de l'Allier.

Étant alors sur le point de se marier il projette de mettre un terme à sa carrière politique mouvementée. L'année suivante le coup d'état du 18 brumaire (novembre 1799) établit un Consulat autoritaire et hiérarchisé (avec le général Napoléon Bonaparte pour premier consul). Et Verd, installé à Ussel depuis peu, se retire définitivement la vie politique.

Lors des ventes de biens nationaux, il se porta acquéreur :

- Du presbytère d'Ussel obtenu le 15 juin 1796 pour 1.305 F
- le 17 mars 1799, à Etroussat, de la locaterie de la Verdure pour 5.150 F, et de la moitié de la locaterie sise aux Pacauds appelée le Pavillon pour 3.000 F. Ces deux biens séquestrés étaient ceux de deux frères Girard-Durozier (Douzon) qui avaient émigré. Le 21 décembre 1802, Verd dut déboursier en sus un supplément de 2.000 F pour « *droits de lésion* ».

Après avoir été un sans-culotte très actif et distingué, il demeura silencieux sous l'Empire, Louis XVIII et Charles X, protégé, comme beaucoup d'autres de ses collègues révolutionnaires, par les hauts fonctionnaires de l'époque.

Il semble qu'il ait été très modérément apprécié par les ussellois. Ainsi sous la Restauration la commune comptait 71 gardes nationaux inscrits sur les rôles. A cette époque ceux-ci élisaient par scrutins leurs officiers, leurs sous-officiers, leurs sergents et leurs

caporaux. Après la révolution de juillet 1830, lors de l'élection d'octobre, Verd (71 ans) se présenta pour être l'officier commandant cette garde nationale. Il n'obtint que 8 voix sur les 58 voix des gardes présents. Il se présenta alors pour être un de leurs deux sous-officiers et n'obtint que 16 voix. Les gardes nationaux d'Ussel n'en voulaient pas pour supérieur.

L'année suivante, lors du conseil municipal du 25 décembre 1831, il postule pour devenir l'adjoint au maire, suite à la destitution du précédent adjoint pour usurpation de terrain sur le domaine public. En attendant la décision préfectorale cet ancien révolutionnaire prêta sans vergogne serment d'allégeance à la monarchie: « *Je jure fidélité au roi de France, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume* » Barthelemy Verd, dans son discours remercia le conseil d'accepter sa proposition et signalera rapidement qu'après une retraite politique de trente quatre ans il reste cependant parfaitement compétent pour une telle fonction publique car il en eut de beaucoup plus importantes par le passé (compte rendu du conseil municipal du 25 décembre 1831).

Membre du conseil municipal, en janvier 1832 il prête 400F à la commune (souscription volontaire) dans le montage fait pour la construction de la maison commune (mairie et école). A la séance suivante il est nommé secrétaire à l'unanimité. Nommé maire le 16 août 1833 en remplacement du maire démissionnaire il déclara, pour gommer ses 75 ans, avoir toute *l'activité, l'aptitude et l'impartialité* nécessaires pour assumer la fonction. Élu maire d'Ussel lors des élections du 16 au 21 novembre 1833, il abandonna volontairement la mairie en 1840 car ses 80 ans passés lui pesaient. L'ancien révolutionnaire Barthelémy-Marie Verd mourut dans son lit à Ussel, le 20 mai 1843. Il avait 84 ans.

(NB Pour plus d'informations sur Barthelemy-Marie Verd et son entourage pendant la période révolutionnaire on se reportera aux annales historiques de la Révolution française de janvier-mars 2008, « Être républicain sous le Directoire. Les journaux jacobins de l'Allier avant et après le 18 Fructidor » par Philippe Bourdin, ouvrage qui, ajouté aux comptes rendus des conseils municipaux d'Ussel, a servi de base documentaire dans l'article ci-dessus)